

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 062-216208611-20250612-1510062025-DE

S²LO

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°15

SEANCE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Michèle DRION, Evelyne NACHEL, Francis TILMANT

Absent non excusé : Francis MONBORGNE

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

Objet : Signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la société Enercoop Hauts-de-France pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque

La société Enercoop Hauts-de-France, SCIC-SA propose un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain communal.

Enercoop a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la commune en date du 30 mai 2023 et voté en conseil municipal le 20 mars 2024.

La phase d'exploitation sera couverte par un bail emphytéotique, tel qu'encadré par les articles L.451-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, d'une durée initiale de 30 ans, qui rémunérera la mise à disposition des terrains.

Commune	Section	Numéro	Contenance
Vimy	ZD	003	3 ha 45 a 90 ca
Vimy	ZD	008	1 ha 41 a 40 ca
Vimy	ZO	010	0 ha 07 a 90 ca
Total			4 ha 95 a 20 ca

A cet effet,

- ✓ La société Enercoop Hauts-de-France réalisera les études techniques et environnementales nécessaires au projet.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

SD : 062-2162086-1-20250612-1510062025-DE

S²LOW

- ✓ La société Enercoop Hauts-de-France devra déposer les demandes d'autorisations nécessaires à l'édification de la centrale photovoltaïque et de ses équipements annexes.

Ces étapes impliquent la signature d'une promesse de bail emphytéotique.

A cet effet le conseil municipal décide :

- ✓ De soutenir ce projet dont le but est la production d'énergie renouvelable.
- ✓ D'accepter les conditions proposées par la société Enercoop Hauts-de-France, à savoir:
 - Promesse de bail formée pour une durée initiale de 3 ans.
 - Réitération possible de la promesse en bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.
 - Redevance versée à la commune pendant l'exploitation de la centrale de 1 000 €/MwC installé/an.
 - D'autoriser le maire à signer la promesse de bail emphytéotique

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 5 Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Christian SPRIMONT

